

**Centre
de services scolaire
du Lac-Saint-Jean**

Québec 



COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT

Procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 22 avril 2024 à 13h15 à la salle 239 du Centre administratif.

PRÉSENCES :

POUR LE CENTRE

Olivier Bergeron
Annie Gilbert
Julie Truchon
Joanne Landry

POUR LE SYNDICAT

Guillaume Beaupré
Joël Gagné
Sandra Gallup
Anthony Gilbert
Éric Paradis

ABSENCES :

Nancy Lachance

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	<p>Olivier Bergeron souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous. Dorénavant Annie Gilbert représentera les services éducatifs. Il en profite pour annoncer que le calendrier des rencontres pour l'année 2024-2025 devra tenir compte de la réalité des échéanciers devancés.</p> <p>Joël Gagné est le secrétaire de la rencontre.</p>	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	<p>Olivier Bergeron fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bienvenue; 2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour; 3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 27 mars 2024; 4. Besoins et excédents d'effectifs (P); 5. Lettre NR (P); 6. Entente – Listes de priorité et de rappel au 30 juin 2024 (P) 7. Affectation (P) <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Entente – Étape 4 affectation 7.2 Affectation spéciale 8. Bilan des contrats de suppléance (P); 9. Contribution de l'employeur à l'assurance maladie de base (P); 10. Affaires nouvelles : <ol style="list-style-type: none"> 10.1 11. Levée de la rencontre. 	<p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Joanne Landry, appuyée par Guillaume Beaupré.</p> <p>Accepté à l'unanimité après avoir ajouté :</p> <p>10.1 Organisation scolaire.</p>
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2024	Suivis :	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>3. 9.1 Julie Truchon indique que le CSS a reçu les outils de la GRICS pour la rémunération supplémentaire de 20 % de l'Entente rareté et que l'objectif est de mettre le tout en application sur la paie du 9 mai 2024.</p> <p>4. Calendrier scolaire Éric Paradis revient sur la proposition que les journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par le personnel enseignant soient différentes au primaire et au secondaire. Il suggère aussi de prévoir un scénario tenant compte de l'entente de principe intervenue au national. Les parties conviennent d'officialiser la répartition de ces journées lors du prochain CRT.</p> <p>7. Prolongation entente retraite progressive Olivier Bergeron indique que 8 personnes sont éligibles. Elles seront contactées par Sébastien Renaud pour connaître leur intention.</p> <p>9. Bilan conjoint : Entente rareté Une rencontre est planifiée le jeudi 25 avril 2024 à 8 h 15 pour effectuer le bilan conjoint.</p>	<p>L'acceptation du procès-verbal du 27 mars 2024 est proposée par Sandra Gallup, appuyée par Julie Truchon. Accepté à l'unanimité.</p>
4.	BESOINS ET EXCÉDENTS D'EFFECTIFS	<p>Julie Truchon présente le tableau qui confirme les besoins d'effectifs du personnel enseignant du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2024-2025. Elle enchaîne avec le portrait des Mises en disponibilité à la formation professionnelle. Des 3 mises en disponibilité prévues à ce jour, l'une se résorbera par le fait d'un départ annoncé pour la retraite.</p>	
5.	LETTRE NR	<p>À la suite de la demande syndicale à propos du nombre de lettres de non-renouvellement envoyé à chaque année de façon systématique, Olivier Bergeron mentionne que ces</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		lettres seront expédiées à un nombre restreint d'enseignants pour conserver une marge de manœuvre tenant compte de la situation de chacun des champs.	
6.	ENTENTE – LISTES DE PRIORITÉ ET DE RAPPEL AU 30 JUIN 2024	<p>Éric Paradis mentionne que la partie syndicale a entérinée le projet d'Entente transitoire sur les listes de priorité et de rappel pour la prochaine année en assemblée générale.</p> <p>Olivier Bergeron rappelle que le Conseil d'administration du CSS procédera de son côté lors de sa prochaine rencontre. Les parties pourront, par la suite, procéder à la signature des documents.</p>	
7.	AFFECTATION		
7.1	ENTENTE – ÉTAPE 4 AFFECTATION	<p>Éric Paradis mentionne que la partie syndicale a entériné le projet d'entente pour l'étape 4 de l'affectation 2024-2025 en assemblée générale.</p> <p>Olivier Bergeron rappelle que le Conseil d'administration du CSS procédera de son côté lors de sa prochaine rencontre. Les parties pourront par la suite procéder à la signature des documents.</p>	
7.2	AFFECTATION SPÉCIALE	Julie Truchon mentionne que les personnes ayant la possibilité de s'affecter pour une deuxième année sur un projet spécial seront contactées pour qu'elles puissent donner leur choix. La date limite est ramenée au jeudi 2 mai, car le prochain CRT est le 6 mai.	
8.	BILAN DES CONTRATS DE SUPPLÉANCE		

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Les deux parties échangent leur bilan respectif en lien avec les contrats majorés avec de la suppléance.</p> <p>Julie Truchon mentionne les différents types de bonification accordée dans ces contrats. Elle ajoute que cela amène plus de prévisibilité pour les remplacements.</p> <p>Éric Paradis partage les constats recensés par la partie syndicale lors d'un sondage effectué auprès du personnel enseignant concerné.</p> <p>Afin de diminuer les inquiétudes de début d'année, les parties conviennent qu'une rencontre conjointe devrait avoir lieu au début de la prochaine année pour donner des explications et répondre aux questions.</p> <p>Des discussions s'ensuivent.</p>	
9.	CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR À L'ASSURANCE MALADIE DE BASE	<p>Olivier Bergeron informe que la contribution de l'employeur à l'assurance maladie de base a été mise en place sur la paie du 11 avril dernier.</p> <p>Éric Paradis mentionne avoir déjà signifié une problématique d'application de cette contribution.</p> <p>Olivier Bergeron dit en avoir pris connaissance et le CSS est en attente de directives à ce sujet.</p>	
10.	AFFAIRES NOUVELLES		
10.1	ORGANISATION SCOLAIRE	<p>Éric Paradis se dit préoccupé quant au portrait de certaines classes. Il donne des exemples et rappelle avoir déposé le rapport Ménard de l'Annexe 69 de l'Entente 2020-2023 lors d'un CRT tenu en 2022-2023. Il demande si l'organisation évalue les</p>	

No.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>conditions lors de l'intégration comme le prévoit la Loi de l'instruction publique pour la composition de la classe.</p> <p>Annie Gilbert mentionne les enjeux rencontrés, notamment dans les petites écoles. Les services éducatifs présentent actuellement une organisation sans déficit. Il y a une incapacité à tout résorber, mais plusieurs situations sont toujours à l'étude pour dénouer certaines impasses. Elle ajoute qu'en ouvrant des groupes supplémentaires, l'organisation ne pourra pas soutenir autant tous les milieux. Le CSS tente de trouver le meilleur équilibre pour la composition de la classe et pour soutenir le personnel.</p> <p>Anthony Gilbert questionne la situation des classes spécialisées de l'école secondaire Camille-Lavoie. Il demande de prendre en considération l'expertise du personnel enseignant du secteur pour le regroupement de la clientèle.</p> <p>Julie Truchon mentionne que ce sujet a fait l'objet de discussions lors du dernier comité paritaire et qu'un suivi sera fait avec la direction.</p>	
11.	LEVÉE DE LA RENCONTRE	La rencontre est levée à 14 h 40.	Anthony Gilbert propose la levée de la rencontre. Accepté à l'unanimité.

Joël Gagné, secrétaire de la rencontre.



Monsieur Éric Paradis
Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean (CSQ)



Monsieur Olivier Bergeron, directeur
Service des ressources humaines